

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire Pour Le Commerce et l'Industrie -UBCI -

Siège social :139, avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 Avril 2005. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes **AMC Ernst & Young**.

**BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004
(Unité : en milliers de Dinars)**

	<u>Notes</u>	31 décembre 2004	31 décembre 2003
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	22 948	33 134
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	78 344	123 705
Créances sur la clientèle	3	864 714	818 763
Portefeuille-titres commercial	4	57 178	22 388
Portefeuille d'investissement	5	40 372	16 270
Titres mis en équivalence	6	6 298	7 320
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	30 931	32 181
Goodwill	8	0	45
Actifs d'impôts différés	9	3 302	2 092
Autres actifs	10	28 254	32 512
TOTAL ACTIFS		1 132 341	1 088 410

(UBCI-suite)

PASSIFS

Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	94 648	37 420
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	711 867	700 126
Emprunts et Ressources spéciales	13	117 858	146 994
Passifs d'impôts différés	14	26	61
Autres passifs	15	40 694	40 094
TOTAL PASSIFS		965 093	924 695
INTERETS MINORITAIRES		13 958	12 668
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	35 000
Réserves consolidées et assimilées		91 515	108 682
Autres capitaux propres		72	106
Actions propres		(928)	(1 539)
Résultat net consolidé de l'exercice		12 631	8 798
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	153 290	151 047
TOTAL PASSIFS, INTERETS INORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1132 341	1088 410

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2004	31 décembre 2003
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	17	177 941	170 481
Crédits documentaires	18	90 054	61 430
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		267 995	231 911
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	19	73 700	57 860
Engagements sur titres (Participations non libérées)	20	584	331
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		74 284	58 191
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	21	235 148	295 636
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		235 148	295 636

(UBCI- suite)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	22	62 478	62 241
Revenus des activités de leasing	23	7 458	7 753
Commissions (en produits)	24	17 720	15 959
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25	6 641	6 049
Revenus du portefeuille d'investissement	26	1 499	1 099
Total des produits d'exploitation bancaire		95 796	93 101
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	27	24 356	23 832
Commissions encourues		1 249	1 321
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		224	26
Total des charges d'exploitation bancaire		25 829	25 179
PRODUIT NET BANCAIRE		69 967	67 922
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	28	(8 932)	(16 875)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	29	(119)	(908)
Autres produits d'exploitation		1 463	2 621
Frais de personnel		(24 927)	(22 270)
Charges générales d'exploitation		(13 655)	(11 870)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 862)	(6 661)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 935	11 959
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		211	187
Dotations aux amortissements Goodwill		(45)	(45)
Amortissement Goodwill négatif		308	167
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(94)	92
Impôts sur les bénéfices	30	(3 518)	(3 067)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		13 797	9 293
Intérêts des minoritaires		(1 166)	(495)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		12 631	8 798
RESULTAT PAR ACTION	31	1,247	1,268

(UBCI- suite)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2004

(Unité : en milliers de Dinars)

ACTIVITES D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation bancaire	85 033	76 901
'exploitation bancaire encaissés		
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(23 824)	(20486)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers	(700)	16 884
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers	153	2 064
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle	(58 764)	2 205
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	18 016	65 574
Acquisition / Cession des titres de placement	(33 664)	1 068
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(37 654)	(26 827)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	1 153	6 324
Impôts sur les sociétés	(863)	(3 375)
Flux d'exploitation des activités non bancaires	42 308	27 049
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(8 806)	147 381

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Revenus encaissés du portefeuille d'investissement
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement
Acquisitions et cessions des immobilisations

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission / Remboursement des emprunts	(18 895)	2 067
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(6 081)	10 683
Dividendes versés	(7 920)	(6 518)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(103 131)	123 902
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	107 988	(15 914)

(UBCI- suite)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation 1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises du secteur financier sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,

- soit des statuts ou d'un contrat,

- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,

- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

La consolidation par intégration proportionnelle implique la substitution du coût d'acquisition des titres des co-entreprises par la part du groupe dans les éléments d'actifs et de passifs de celles-ci ainsi que dans son résultat.

1.2.2.3. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Par référence au paragraphe 28 de la norme NCT 35 et à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2004, les filiales qui ne sont pas des entreprises relevant du secteur financier sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

(UBCI-suite)

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation 1.2.3.1.1. Coût

d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par

l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires,

les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période de 5 ans.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.3. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.2.3.4. Opérations de crédit-bail ou de leasing

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Note 2 - Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes:

Portefeuille escompte ;
Comptes débiteurs de la clientèle ; Crédits sur ressources spéciales ;
Autres crédits à la clientèle ; et Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements douteux ou actifs préoccupants (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties Les garanties qui ont été considérées comme

juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe Taux de provision

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

(UBCI-suite)

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents 2.3.1. Composition du

portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance. - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(UBCI-suite)

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2004 à 3 861 KDT. A cette date, un montant de 2 002 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 505 KDT imputés sur l'exercice 2004. Le reliquat, soit 1 859 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 5 ans.

2.8. Impôts sur les sociétés

Les sociétés du groupe UBCI sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, soit 35%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

(UBCI-suite)

Note 3 - Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	2004	2003 2003	2004	
Sociétés consolidées par intégration globale				
Entreprises financières				
Etablissements financiers				
Union Tunisienne de Leasing (U.T.L)	83,65%	72,64%	78,15%	64,08%
Autres entreprises à caractère financier				
Union de Gestion Financière (U.G.F)	99,98%	99,98%	71,99%	71,99%
Asset Management	99,30%	99,30%	71,58%	71,58%
Global Invest SICAR (G.I.S)	66,60%	62,68%	59,43%	55,51%
Union Méditerranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Autres entreprises à caractère financier				
U T P SICAF	40,91%	39,25%	36,91%	35,25%
ALYSSA SICAV	0,03 %	0,25%	0,03%	0,25%
HANNIBAL SICAV	14,99%	18,76%	14,99%	18,76%
SALAMBO SICAV	16,37 %	27,34%	16,37%	27,34%
UNIVERS SICAV	13,53%	14,68%	13,53%	14,68%
Entreprises non financières				
Promotion Immobilière				
Union immobilière	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%

NOTES EXPLICATIVES**I - ACTIFS**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2004 un montant de 22 948 KDT contre 33 134 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

(UBCI-suite)

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Caisse	7 760	6 224
Comptes ordinaires BCT	15 188	26 905
Chèques Postaux	0	5
	22 948	33 134

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2004 un montant de 78 344 KDT contre 123 705 KDT au 31 décembre 2003 et se présente comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Créances sur les établissements bancaires	42 211	108 174
Avoirs chez les correspondants	34 022	13 888
Organismes financiers spécialisés	2 016	1 525
Créances rattachées sur les établissements financiers	95	118
	78 344	123 705

Note 3 : Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2004 à un montant de 864 714 KDT contre 818 763 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Prêts et compte rattachés	(1)	846 560	774 802
Comptes débiteurs de la clientèle		111 267	116 057
Leasing		51 587	72 708
Agios réservés		(22 130)	(23 524)
Provisions		(122 570)	(121 280)
Total net		864 714	818 763

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

Crédits accordés à la clientèle	640 643
Autres crédits à la clientèle	16 559
Créances douteuses	185 653
Créances rattachées	3 705
	846 560

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2004 un montant de 57 178 KDT contre

22 388 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Titres de transaction	52 190	21 542
Titres de placement	4 817	1 036
Créances rattachés	2 39	1 69
Provision	(68)	(359)
	57 178	22 388

(UBCI-suite)

Note 5 : Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2004 à 40 372 KDT contre

16 270 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Titres de participation	21 498	18 539
Titres d'investissement	20 568	0
Créances rattachés/ Titres d'investissement	1 094	0
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 788)	(2 269)
Total Net	40 372	16 270

Note 6 : Titres mis en équivalence :

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 6 298 KDT à la date du 31 décembre 2004 contre 7 320 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

	31/12/2004	31/12/2003
ALYSSA SICAV	45	308
HANNIBAL SICAV	197	198
UNIVERS SICAV	140	143
SALAMMBO SICAV	277	277
U T P	1 180	1 203
Union Immobilière	4 459	5 191
	6 298	7 320

Note 7 : Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 30 931 KDT au 31 décembre 2004 contre 32 181 KDT

au 31 décembre 2003 et s'analysent comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Immobilisations corporelles	63 539	71 924
Immobilisations incorporelles	16 441	3 758
Immobilisations en cours	1 566	1 386
Immobilisations acquises par voie de leasing	185	204
Valeurs brutes en fin de période	81 731	77 272
Amortissements	(50 748)	(45 028)
Provisions pour dépréciation	(52)	(63)
Valeurs nettes en fin de période	30 931	32 181

Note 8: Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres détenues sur les filiales et/ou les entreprises associées et la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2004, le Goodwill constaté sur les titres UTP détenus par MED Finances est totalement amorti:

	31/12/04	31/12/03
Goodwill sur titres UTP détenus Par MED Finances	227	227
Amortissement Goodwill	(227)	(182)
Total net	0	45

(UBCI-suite)

Conformément aux règles de consolidation retenues, le Goodwill est amorti linéairement sur 5 ans. La dotation constatée au titre de l'exercice 2004 est de 45 KDT.

Note 9 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3 302 KDT au 31 décembre 2004 contre 2 092 KDT au 31 décembre 2003

Note 10: Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 28 254 KDT au 31 décembre 2004 contre 32 512 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Débiteurs divers	20 281	23 399
Comptes de régularisation	5 335	6 608
Comptes de Stock	6	16
Charges reportées	2	13
Siège, succursale et agences	0	57
Créances prises en charge par l'Etat	2 630	2 419
	<u>28 254</u>	<u>32 512</u>

II - PASSIFS**Note 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 94 648 KDT au 31 décembre 2004 contre 37 420 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Comptes ordinaires	3 234	852
Emprunts en devises	89 096	36 361
Emprunts /marché interbancaire	2 000	0
Organismes financiers spécialisés	256	103
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	62	104
	<u>94 648</u>	<u>37 420</u>

Note 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 711 867 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 700 126 KDT au 31 décembre 2003. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Comptes à vue	295 650	271 231
Comptes d'épargne	225 138	218 290
CAT/BC et autres produits financiers	138 655	146 793
Autres sommes dues à la clientèle	22 592	27 705
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	29 000	35 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	832	1 107
	<u>711 867</u>	<u>700 126</u>

(UBCI-suite)**Note 13 : Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique a atteint 117 858 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 146 994 KDT au 31 décembre 2003. Il s'analyse comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Emprunt Obligataire	22 000	22 000
Autres emprunts	16 859	33 760
Ressources étatiques	6 813	7 426
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	25 985	29 098
Crédit BIRD	6 692	12 898
Autres fonds extérieurs	38 368	40 610
Dettes rattachées à des ressources spéciales	579	640
	117 858	146 994

Les emprunts sur fonds extérieurs à la date de clôture du 31 décembre 2004 correspondent aux emprunts contractés par L'UBCI.

Note 14 : Passifs d'impôts différés

Cette rubrique présente au 31 décembre 2004 un solde de 26 KDT contre un solde de 61 KDT au 31 décembre 2003.

Note 15 : Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 40 694 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 40 094 KDT au 31 décembre 2003. Il s'analyse comme suit:

	31/12/04	31/12/03
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	7 785	7 005
Comptes de régularisation	11 127	10 321
Créditeurs divers	8 032	7 264
Comptes exigibles après encaissement	13 750	15 504
	40 694	40 094

Note 16 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2004, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérés en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2004 s'élève à 153 290 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit:

(UBCI-suite)

Société	Capital	Réserves consolidées	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Capitaux propres 2004
UBCI	50 000	92 343		72	9 474	151 889
U.T.L		199			2 111	2 310
U.G.F		-246			-43	-289
ASSET MANAGEMENT		-2			4	2
MED FINANCES SICAF		332	-928		341	-255
UTP SICAF		-38			99	61
G.I.S		-152			533	381
UNION IMMOBILIERE		-638			97	-541
ALYSSA SICAV		-6			2	-4
SALAMBO SICAV		-23			7	-16
HANNIBAL SICAV		-100			4	-96
UNIVERS SICAV		-154			2	-152
TOTAL	50 000	91 515	-928	72	12 631	153 290

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 17 : cautions, avals et autres garanties donnés**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2004 un montant de 177 941 KDT contre un solde de 170 481 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	31/12/04	31/12/03
En faveurs d'établissements bancaires et financiers	42 080	42 301
Entreprises	5 0	1 1 6
Autres	42 030	42 185
En faveur de la clientèle	135 861	128 180
Cautions fiscales	8 160	6 789
Cautions pour marchés	56 148	50 256
En devises	3 227	717
En dinars	52 921	49 539
Cautions douanières	22 176	21 025
Cautions diverses	39 332	39 199
En devises	19 100	15 391
En dinars	20 232	23 808
Obligations cautionnées	10 045	10 911
	177 941	170 481

(UBCI-suite)

Note 18 : Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 90 054 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 61 430 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Crédits documentaires en faveur d'établissements financiers et bancaires	9 681	963
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	80 373	60 467
Ouvertures de crédits documentaires	56 081	36 721
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	24 292	23 746
	<u>90 054</u>	<u>61 430</u>

Note 19 : Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2004, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 73 700 KDT **Note 20 : Engagements sur titres**

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	312	312
Maison du Banquier	253	
	<u>584</u>	<u>331</u>

Note 21 : Garanties reçues

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	44 327	50 110
Garanties reçues des banques	57 607	55 488
Garanties reçues des banques résidentes	1 059	1 080
Garanties reçues des banques non-résidentes	55 248	51 808
Aval reçu sur emprunt obligataire	1 300	2 600
Nantissement titres	5 088	3 790
Garanties reçues de la clientèle (i)	128 126	186 248
	<u>235 148</u>	<u>295 636</u>

(i) Jusqu'au 31 décembre 2003, les garanties reçues de la clientèle étaient comptabilisées dans des comptes généraux et ne faisaient pas systématiquement l'objet d'une évaluation périodique. Au cours de l'exercice 2004, la banque a mis en place une nouvelle application de gestion des garanties. Cette application permet le recensement et l'évaluation fiable des garanties reçues de la clientèle.

(UBCI-suite)

IV - ETAT DE RESULTAT**Note 22 : Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 478 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 62 241 KDT au 31 décembre 2003. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 974	1 825
Produits sur opérations de crédit	54 762	54 672
Revenus assimilés	5 742	5 744
	<u>62 478</u>	<u>62 241</u>

Note 23 : Revenus des activités de leasing

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31/12/2004 à 7 458 KDT contre 7 753 KDT au 31/12/2003.

Note 24 : Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 720 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 15 959 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	14 783	12 727
Commissions de tenue de compte	2 508	2 540
Autres commissions	429	692
	<u>17 720</u>	<u>15 959</u>

Note 25 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 641 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 6 049 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Produits sur opérations financières	3 867	3 836
Gain sur portefeuille titres commercial	2 774	2 213
	<u>6 641</u>	<u>6 049</u>

Note 26 : Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2004 un montant de 1 499 KDT contre 1 099 KDT au 31 décembre 2003 et correspond aux dividendes sur titres de participation.

Note 27 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 24 356 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 23 832 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	885	1 430
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	15 687	14 908
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	5 303	7 260
Charges assimilées	2 481	234
	<u>24 356</u>	<u>23 832</u>

(UBCI-suite)

Note 28 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 932 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 16 875 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Dotations aux provisions	19 902	21 280
Décote sur créances restructurées	13	42
Reprises de provisions	(14 189)	(6 888)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	575	198
Créances radiées	2 647	2 273
Récupération sur créances radiées	(16)	(30)
	<u>8 932</u>	<u>16 875</u>

Note 29 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 119 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 908 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Dotations aux provisions	282	909
Reprises de provisions	(163)	(1)
	<u>119</u>	<u>908</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéficiés

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 518 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 3 067 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Impôt exigible	4 224	3 498
Impôt différé	(706)	(431)
	<u>3 518</u>	<u>3 067</u>

Note 31 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2004, se présentent comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Résultat net (en KDT)	12 631	8 798
Tantièmes (en KDT)	(220)	(220)
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	12 411	8 578
Nombre d'actions ordinaires en circulation ajusté	9 955 520	9 955 520*
Résultat de base par action ajusté (en DT)	1,247	0,863

* Dans la mesure où l'émission d'actions gratuites dans le cadre de l'augmentation de capital effectuée au cours de l'exercice 2004 est une émission sans contrepartie, elle est traitée comme si elle s'était produite avant l'ouverture de la période présentée à titre comparatif. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au titre de l'exercice 2003, présenté à titre comparatif, a été en conséquence ajusté.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net consolidé de l'exercice, attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(UBCI-suite)

Note 32 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2004 un solde de 4 856 KDT contre 107 988 KDT au 31 décembre 2003, Ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	31/12/04	31/12/03
Caisse	7 760	6 224
Timbres fiscaux	6	14
Banque Centrale (comptes ordinaires)	15 188	26 905
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	4	37
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 755	13 756
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	42 185	13 866
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	0	38 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	8 596	25 545
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	21 667	30 263
Chèques postaux	0	5
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(86)	49
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(3 122)	(815)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(38 128)	(3 021)
Banques de développement	0	0
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(50 968)	(33 340)
Billets de trésorerie	(2 000)	(10 000)
	4 857	107 988

Les liquidités et équivalents de liquidités correspondent aux liquidités de l'UBCI ainsi que celles de ses filiales.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice clos le 31 Décembre 2004**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2004. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UBCI. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés reflètent fidèlement, pour tout aspect significatif, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration relatif au groupe de sociétés sur la gestion de l'exercice.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI